

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 27/06/16

DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : 078-227806460-20160620-lmc193146-BF-1-1

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du lundi 20 juin 2016

**POLITIQUE D04 RESSOURCES ET CHARGES FINANCIÈRES
BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE L'EXERCICE 2016
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.3312-4 et R.3312-3

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 22 janvier 2016 adoptant le budget primitif 2016;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Sa Commission des Finances, des Affaires européennes et générales entendue,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article premier : Sont adoptées les autorisations de programme et les autorisations d'engagement recensées dans les annexes de la maquette de budget supplémentaire départemental 2016.

Article 2 : Sont clôturées les autorisations de programme listées en annexe à la présente délibération.